

CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUIN 2020 à 18h

Tous les conseillers municipaux sont présents

Secrétaire de séance : Pierre ROCHETTE

1- Conseillers Municipaux référents

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle a choisi de nommer deux conseillers municipaux référents disponibles pour aider le Maire et les Adjointes dans leurs missions. Il s'agit de Jean Claude BARDU et Lionel NIVARD

2- Commissions Obligatoires et Syndicats

Commission communale des impôts directs : nous devons proposer 12 titulaires et 12 suppléants. Seulement 6 titulaires et suppléants seront choisis par les services de l'état. Ce choix sera fait lors d'une prochaine séance.

Commission de contrôle des listes électorales : S'assure de la régularité des listes électorales, vérifie les dossiers d'inscription, étudie les radiations et statue sur les recours

Titulaires : LABARDE Aurore, LASNIER Fabienne, FAISANT Patrick, FREDAIGUE
POUPON Martine, BARLOT Elisabeth.

Suppléants : BARDU Laura, NIVARD Lionel, FROMENTIN Gwenaëlle, COMTE Jean Louis

Commission de Suivi site ALVEOL :

Titulaire : MARCOUX-LESTIEUX Patricia

Suppléant : BRACHET Xavier

Conseil d'école :

Titulaire : COURTIOUX Vincent

Suppléant : LABARDE Aurore

Commission d'appel d'offres : Se réunit pour attribuer un marché

Titulaires : MARCOUX-LESTIEUX Patricia, COURTIOUX Vincent, DEVERRIERE Cécile,
ROCHETTE Pierre

Correspondant défense : Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Correspondante : MARCOUX-LESTIEUX Patricia

Correspondant sécurité routière : Il est porteur d'une politique de sécurité routière au sein de la collectivité et favorise la mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation auprès des citoyens

Correspondant : COURTIOUX Vincent

SIDEPA « La Gartempe » : Il a pour mission d'assurer le service public d'alimentation en eau potable des habitants des communes adhérentes à travers la distribution, la construction, l'entretien des réseaux et des ouvrages de stockage de l'eau potable. À ce titre, il effectue chaque année environ 1.500.000 euros de travaux d'investissement.

Ces travaux comprennent notamment la réhabilitation d'ouvrages de stockage, le renforcement et l'extension des réseaux, la mise en conformité sanitaire des captages (et notamment le respect des périmètres de protection), la construction de stations de neutralisation et de suppression.

Titulaires : COURTIOUX Vincent, ROCHETTE Pierre

B.M.P.A.H Office de coordination Bellac Mézières sur Issoire des personnes âgées et handicapées : Bellac Mézières Personnes Agées et/ou Handicapées participe à la politique du maintien à domicile en permettant aux personnes âgées en perte d'autonomie ou aux personnes handicapées (même temporairement) de rester dans leur milieu de vie par la mise en place d'employées de maison à domicile. Le BMPAH conseille, informe, oriente vers les bons interlocuteurs et gère un service d'employé(e)s de maison.

Titulaire : FROMENTIN Gwenaëlle

Suppléant : LASNIER Fabienne

Pays du Haut Limousin

Cette structure associative de développement local agit pour le compte de 46 communes et 2 communautés de communes qui la composent.

Une fois les délégués désignés au niveau communal, les communautés de communes désigneront parmi ces derniers les représentants siégeant au conseil d'administration du Pays.

Titulaire : MARCOUX-LESTIEUX Patricia

Suppléant : BARDU Laura

Comité oeuvres Sociales : Le comité d'oeuvres sociales (COS) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 dont le rôle est d'assurer la gestion des prestations sociales, culturelles, ainsi que les loisirs aux agents des collectivités territoriales. De manière synthétique, le COS a les missions du comité d'entreprise

Titulaires : BARDU Laura

Suppléants : FROMENTIN Gwenaëlle

SMABGA - Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Gartempe et de ses affluents :

Ce syndicat est chargé de la gestion de nos cours d'eau et de mettre en oeuvre la politique européenne de l'eau et les différentes lois et décrets qui en découlent.

Ses ambitions sont nombreuses car la qualité des rivières et ruisseaux reste préoccupante. Il travaille en concertation avec les acteurs locaux : élus, riverains, agriculteurs, etc., par des actions d'information et de sensibilisation du public.

Il s'agit de présenter deux délégués à la communauté de communes qui élira les représentants pour l'ensemble des communes du territoire

Délégués proposés: MARCOUX-LESTIEUX Patricia, NIVARD Lionel

SYGESBEM - Syndicat Intercommunal de Gestion de la Voirie des cantons de Bellac et Mézières

Titulaire : COURTIOUX Vincent, BARDU Jean Claude

Suppléant : NIVARD Lionel, ROCHETTE Pierre

SEHV - Syndicat Electrification Haute Vienne : Propriétaire des réseaux électriques au nom des communes, le SEHV dirige et finance en grande partie d'importants travaux sur les réseaux électriques.

Depuis 1998, les collectivités qui le souhaitent ont la possibilité de confier la gestion de leurs projets d'éclairage public aux services du SEHV

Représentant : FAISANT Patrick

3- COMMISSIONS ET COMITES FACULTATIFS

Mme Le Maire présente son choix de créer 4 commissions et 4 comités pour travailler sur les projets communaux. Les commissions sont composées exclusivement de conseillers municipaux élus, alors que les comités permettent de faire participer des personnes non élues. C'est un engagement pris pendant la campagne électorale. Les membres des comités pourront encore évoluer dans les prochains mois.

Mme Le Maire est présidente de droit des commissions et des comités.

Commission Economie Finances : commission en charge des orientations budgétaires, du financement des projets et du suivi des finances communales

Membres : MARCOUX-LESTIEUX Patricia, COURTIOUX Vincent, DEVERRIERE Cécile, ROCHETTE Pierre

Commission travaux, voirie, sécurisation : commission qui est chargée de faire des propositions et d'étudier des projets de voiries, de sécurisation, d'accessibilité. Elle devra également s'assurer du suivi des travaux.

Membres : COURTIOUX Vincent, DEVERRIERE Cécile, ROCHETTE Pierre, BARDU Jean Claude, BRACHET Xavier, FAISANT Patrick, FROMENTIN Gwenaëlle, NIVARD Lionel

Commissions des Associations : Elle sera chargée de la rencontre avec les associations, d'étudier l'état des besoins et de faire des propositions de subventions.

Membres : COURTIOUX Vincent, DEVERRIERE Cécile, ROCHETTE Pierre, BARDU Jean Claude, BARDU Laura, BRACHET Xavier, LASNIER Fabienne, LABARDE Aurore.

Une commission communale d'action sociale sera créée prochainement comme inscrit dans le programme électoral. Elle sera composée de 8 membres dont 4 élus. Il est convenu d'interroger les association et/ou organismes sociaux pour obtenir les quatre autres représentants dans cette commission.

Comité Communication : Il sera chargé de toutes les questions relatives à la communication avec entre autres une réflexion autour du site internet, de la réalisation d'une information trimestrielle, du bulletin communal et de sa distribution

Membres : COURTIOUX Vincent, ROCHETTE Pierre, FAISANT Patrick, FROMENTIN Gwenaëlle, FREDAGUE POUPON Martine, DEVAUTOUR Gilbert, LETANG Séverine, PROUPIN Sandrine

Comité Loisirs et qualité de vie : Il sera chargé d'étudier les questions autour des aménagements de loisirs et de détente, des questions environnementales, de culture, de transport.

Membres : COURTIOUX Vincent, BARDU Jean Claude, BARDU Laura, BRACHET Xavier, FROMENTIN Gwenaëlle, LASNIER Fabienne, LABARDE Aurore, LETANG Séverine, PROUPIN Sandrine

Comité enfance - jeunesse : Sera en charge des questions liées aux adolescents, aux aménagements de l'école, de la restauration scolaire, et tous les projets en lien avec les jeunes de la commune.

Membres : COURTIOUX Vincent, ROCHETTE Pierre, FROMENTIN Gwenaëlle, LABARDE Aurore, FREDAGUE POUPON Martine, LETANG Séverine, PROUPIN Sandrine

4- Délégations du conseil municipal au maire

Afin de ne pas réunir le conseil municipal toutes les semaines pour l'approbation de formalité, il est proposé de déléguer certains pouvoirs du conseil municipal à Mme Le Maire :

- de prendre toute décision concernant l'approbation des marchés publics, inscrits au budget, et à hauteur de 25 000 € HT
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée inférieure à 12 ans
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférents
- d'accepter les dons et legs
- d'autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre
- de procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme de déclarations préalables uniquement pour les biens municipaux

5- Indemnités du Maire et des adjoints

Mme le Maire informe le conseil municipal que conformément à ses engagements, elle réduira son temps de travail de moitié dès la prochaine rentrée scolaire. Les indemnités versées compenseront cette baisse de temps de travail.

Par ailleurs, les adjoints auront des astreintes les weekends et des permanences hebdomadaires en mairie.

Les indemnités sont votées en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 51,6% pour le Maire et 19,8% pour les adjoints.

6 - Droit à la formation

Les élus ont le droit à la formation durant la mandature et les frais sont à la charge de la commune. Les thèmes retenus sont : finances communales, assainissement, urbanisme et police municipale.

7- Recensement communal

En 2021, aura lieu le prochain recensement à Peyrat-de Bellac. Nous devons désigner un coordonnateur communal et 2 agents recenseurs.

8- Questions diverses

- Au niveau de l'école, uniquement une enseignante titulaire sur quatre est en capacité de reprendre son travail. Une enseignante remplaçante a été mise à disposition de la commune les lundis et les mardis. Cependant elle peut être amenée à partir en remplacement dans une autre école et la situation reste fragile.

Les emplois du temps des salariés de la commune ont été aménagés pour répondre aux contraintes actuelles.

- projet éolien: la société RP global souhaite mettre en place un champ éolien au lieu-dit « Les Ages ». Ce projet n'est pas le seul sur la commune puisqu'il en existe un autre à la croix de la pile. Le conseil municipal sera amené à se positionner dans les prochains mois.

- un point est fait sur les travaux en cours et non terminés. Sur la route de Beaujour, il convient de revoir le positionnement des panneaux et le marquage au sol. Rue du Lieutenant Lacoste (Haut du Bourg), le panneau stop doit être remplacé par une priorité à droite. Route des Champorées, l'objectif de réduction de la vitesse n'est pas atteint, il convient de repenser ce projet.